

Principales étapes de la phase de planification budgétaire et de suivi

	Étapes	Échéancier	Responsable
1	Prendre connaissance des orientations et priorités du Ministère de la Santé et des Services sociaux qui ont un impact sur le budget de fonctionnement et sur la prestation des services	Tout au long de l'année	Président-directeur général et les directeurs
2	Présentation des paramètres financiers au comité de direction et au comité de vérification	Novembre	Président-directeur général et directeur des ressources financières
3	Élaboration, dépôt et approbation des priorités et des hypothèses budgétaires par le comité de direction, le comité de vérification et le conseil d'administration.	Novembre	Président-directeur général et directeur des ressources financières
4	Diffusion aux gestionnaires de l'établissement des orientations et des priorités budgétaires.	Novembre	Président-directeur général et les membres du comité de direction
5	Transmission de la procédure pour l'élaboration du budget.	Novembre	Directeur des ressources financières
6	Préparation du budget de fonctionnement préliminaire (données financières et opérationnelles), production des documents budgétaires et transmission aux gestionnaires	Novembre-Décembre	direction des ressources financières
7	Rencontre avec les directions en ce qui concerne la planification budgétaire afin de les aider à analyser leurs données	Novembre-janvier	Gestionnaires, directeurs et direction des ressources financières
8	Paramétrage des données financières dans le système financier	Janvier - février	Direction des ressources financières
9	Révision des bases budgétaires en lien avec les volumes d'activité attendus	Février	Direction des ressources financières
10	Analyse et approbation des budgets de fonctionnement préliminaires	Mars	Comité de direction
11	Priorisation de l'allocation des ressources financières selon les disponibilités budgétaires	Mars	Comité de direction
12	Répartition préliminaire des budgets de fonctionnement par direction, par service et transmission aux gestionnaires	Mars	Direction des ressources financières
13	Réception du budget de fonctionnement en provenance du MSSS et ajustement du budget préliminaire	Avril	Comité de direction

14	Ajustement, le cas échéant, du budget de fonctionnement établi par l'établissement. Mise en place d'un plan d'équilibre budgétaire si requis	Avril	Comité de direction, gestionnaires
15	Analyse du budget de fonctionnement en équilibre en vue de son adoption au conseil d'administration	Mai	Direction des ressources financières et comité de vérification
16	Présentation et adoption du budget de fonctionnement au conseil d'administration	Selon les délais prescrits à l'article 7 de la loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux	Direction des ressources financières et comité de vérification
17	Transmission du budget détaillé au MSSS	Selon les délais prescrits à l'article 7 de la loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux	Direction des ressources financières
18	Transmission des budgets finaux aux gestionnaires	Après adoption par le conseil d'administration	Direction des ressources financières
19	Contrôle et suivi budgétaire	À chaque période	Gestionnaires, directeurs, comité de direction, comité de vérification et conseil d'administration